

Débats des Communes

TROISIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 8 avril 1907.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à onze heures.

1re LECTURE

De cinq projets de loi :

Le 1er (n° 151), déposé par M. Talbot, tendant à constituer en corporation la Live Stock Insurance Company of Canada, à responsabilité limitée ;

Le 2e (n° 152), déposé par M. Talbot, tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer terminal d'Ottawa ;

Le 3e (n° 153), déposé par M. Galliher, tendant à faire droit à Victor Harold Lyon ;

Le 4e (n° 149), déposé par M. Galliher, tendant à constituer en corporation la Rock Life Insurance Company of Canada ;

Le 5e (n° 150), déposé par M. L. G. McCarthy, tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer sud de Collingwood.

DISCUSSION SUR L'APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES CONFLITS ECONOMIQUES.

L'hon. M. LEMIEUX : Avec votre assentiment, monsieur l'Orateur, j'informerai la Chambre que les premiers résultats de la loi du travail ont été des plus satisfaisants. Nous recevons à l'instant cette bonne nouvelle. On sait qu'une grève était sur le point d'éclater à Springhill et qu'elle aurait compromis les intérêts de 1,700 ouvriers et causé des pertes sérieuses aux houillères de la Nouvelle-Ecosse. L'administrateur de la compagnie du chemin de fer et des charbonnages de Cumberland (à responsabilité limitée), demanda la nomination d'un conseil de conciliation, au désir de la loi nouvelle. Le sous-ministre du Travail, M. King avertit les mineurs que la loi s'appliquerait et les mit en garde contre les conséquences d'une déclaration de grève.

M. R. L. BORDEN : Quelle est la grève dont parle l'honorable ministre ?

L'hon. M. LEMIEUX : Celle de Springhill. Les mineurs, je me plais à le recon-

naître, se sont soumis. Ils ont compris que, si une enquête avait lieu, l'opinion publique pourrait se tourner contre eux. Ce matin, nous avons reçu une dépêche de M. Hector McInnes, d'Halifax. En voici la teneur :

Halifax (Nouvelle-Ecosse), 8 avril 1907

Je suis bien aise de vous apprendre que tous les mineurs des charbonnages de Springhill ont repris l'ouvrage sans soulever la question du travail libre. Dans les circonstances, il serait inutile de faire d'autres démarches relativement à la nomination d'un conseil de conciliation, à la demande de la compagnie du chemin de fer et des charbonnages de Cumberland.
(Signé) HECTOR MCINNES.

Je ne saurais décerner assez d'éloges aux mineurs et aux syndicats ouvriers qui se sont soumis avec tant de bonne grâce à la nouvelle loi que le Parlement a adoptée.

M. J. HERRON (Alberta) : Je suis bien aise que le ministre du Travail ait d'aussi bonnes nouvelles à nous communiquer au sujet des heureux résultats de la nouvelle loi du travail dans cette partie-là du pays. Mais, je désire obtenir de plus amples renseignements relativement à la grève dans les houillères du pas du Nid-de-Corbeau et dans tous les charbonnages de l'Ouest. Voici une dépêche de M. Sherman, président de la division du pas du Nid-de-Corbeau des mineurs syndiqués d'Amérique :

Fernie (Colombie-Anglaise), 6 avril 1907.

M. John Herron, député,
Chambre des communes, Ottawa.

Le Gouvernement a refusé d'appliquer la loi sur les différends industriels aux compagnies de charbonnages de Taber qui ont congédié les mineurs le 2 avril. A la suite de la consultation des intéressés qui a lieu dans le moment, une grève pourra être immédiatement déclarée dans toutes les houillères de ce district.
(Signé) F. H. SHERMAN.

Je désire bien faire comprendre au ministre combien il est important que le Gouvernement prenne des dispositions immédiatement et n'épargne rien afin de prévenir des troubles dans l'Ouest, ce qu'il a accompli dans l'Est, nous dit-il. Vu la situation présente dans cette partie du pays, si la grève dont nous sommes menacés se déclarait, nous serions soumis à des inconvénients plus graves que ceux que nous avons éprouvés l'an dernier. A vrai dire elle existe déjà jusqu'à un certain point, puisqu'on m'apprend que les travaux sont suspendus.